

CRESSAT (23)

PLAN D'EAU MUNICIPAL - RN 14 sortie 45 direction Aubusson

2 expositions, 2 CACS :

Samedi 13 Juillet 2019 et Dimanche 14 juillet 2019

PARKING GRATUIT

COUPES aux CACS-RCACS, FLOTS aux 1^{er} Exc. toutes classes (Récompenses non cumulables)

Sur Ring d'Honneur : COUPES aux 3 « meilleurs » de chaque catégorie présentée

Au Meilleur de l'Exposition : Coupe et Service 13 pièces PORCELAINE de LIMOGES.

Engagement possible sur Internet sur le site <https://cedia.fr>

Règlement par carte bancaire sécurisé

Seuls les engagements internet payés sur cedia.fr sont pris en compte

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la liste des juges suivant le nombre de chiens ou cas imprévisibles.

Renseignements - Engagements :

J. LASSANDRE -

Les Coussières - 71 rue des Rebelettes

23000 ST SULPICE LE GUERETOIS

Tél. : 05 55 81 89 89 / 06 07 38 39 77

lassandrej@wanadoo.fr

Samedi 13 Juillet	JURY PRESENTI	Dimanche 14 Juillet
1^{er} Groupe		
M. KARCHER	Bergers Allemands et Belges, Schipperke, Colley barbu, Bergers de Beauce, Berger Australien	M. MEDARD-MANGIN
M. MEDARD-MANGIN	Autres races du groupe	M. KARCHER
2^e Groupe		
M. ESCOFFIER	Cane Corso, Terrier Noir de Russie	M. SOULAT
M. KARCHER	Rottweiler, Fila de San Miguel, Mâtin Espagnol, Montagne des Pyrénées, Mastiff, Bullmastiff	M. SOULAT
M. SOULAT	Autres races du groupe	M. MEDARD-MANGIN
3^e Groupe		
M. SALLET	Yorkshire terrier	M. KARCHER
M. SALLET	Fox Terrier	Mme DESSERNE
M. MEDARD-MANGIN	Autres races du groupe	Mme DESSERNE
4^e Groupe		
M. ROUSSET	Tous les TECKELS	Mme DESSERNE
5^e Groupe		
M. SALLET	Chiens Nus du Mexique et du Pérou	M. KERIHUEL
M. ESCOFFIER	Toutes les races du groupe	M. KERIHUEL
6^e Groupe		
M. GOUBIE	Samedi : Spéciale Basset Artésien et Chiens d'Artois, et races invitées (engagement gratuit)	M. SALLET et M. GOUBIE
Mme HARDY-BEAUCHOT	Beagle, Beagle-Harrier, Harrier, Griffon et Basset Fauve de Bretagne	M. SALLET et M. GOUBIE
M. THONNAT	Tous les Griffons Vendéens	Mme HARDY-BEAUCHOT
M. THONNAT	Autres races du groupe	M. SALLET et M. GOUBIE
7^e Groupe		
Mme HARDY-BEAUCHOT	Drahthaar, Braques Hongrois, Epagneuls Bleu de Picardie, Picard, de Pont Audemer, Epagneuls Français, Pointer, Setters Anglais, Gordon et Irlandais	M. GOUBIE
M. ROUSSET	Braque de l'Ariège, braque Français	M. GOUBIE
M. MEDARD-MANGIN	Braque Allemand, Epagneul Breton et autres races du groupe	M. GOUBIE
8^e Groupe		
M. ROUSSET	Tous les Retrievers, Barbet, Chiens d'Eau	Mme CORNET-GOUGON
Mme DESSERNE	Spaniels, Cockers et Autres races du groupe	Mme CORNET-GOUGON
9^e Groupe		
M. KARCHER	Caniche	M. ESCOFFIER
MM. SALLET et KERIHUEL	Bouledogue Français, Carlin, Epagneuls Japonais et Pékinois	M. KARCHER
MM. SALLET et KERIHUEL	Dimanche : Terrier de Boston race invitée (engagements gratuits)	M. KARCHER
MM. SALLET et KERIHUEL	Toutes les Autres races du groupe	M. ESCOFFIER
10^e Groupe		
M. KERIHUEL	Toutes les races du groupe	M. SOULAT
Groupe des races non reconnues FCI		
M. GOUBIE	Cursinu	M. KERIHUEL
M. KARCHER	Chiens particolores	M. KERIHUEL
Mme DESSERNE	Toutes les races du groupe	M. KERIHUEL

CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : LE 24 JUIN 2019 (date de réception)

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

Les exposants sont responsables de la bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

LES 2 EXPOSITIONS SE TIENDRONT À CRESSAT, LES 13 et 14 JUILLET 2019

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de **8h30** chaque jour. Les jugements commenceront à **10h00** précises et pourront être interrompus pour le déjeuner.

LOGEMENT - Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages sauf pour les meutes avec l'accord des services de sécurité.

SORTIE DES CHIENS - La sortie des chiens est autorisée à partir de **15h00**.

TOILETTAGE - Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi d'un chien tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1^{re} catégorie ne sont pas admis. Seront refusés :

- a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
- b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte est la date anniversaire le jour du jugement.

*** CLASSES INDIVIDUELLES**

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail par la SCC (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VETERAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOTS D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEURS - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale de la Creuse.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 24 juin 2019. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^e des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas un chien absent au moment du jugement ne sera pris en compte, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres ____ 15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais,

Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois ____ 15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland ____ 15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback ____ 15 mois
Gr 8 : Retrievers ____ 15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais ____ 10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski ____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.

COUPE DE QUEUE

Les Rottweilers nés à compter du 1^{er} mai 2019 ayant la queue coupée ne pourront plus être exposés et confirmés.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

CRESSAT - 13 et 14 Juillet 2019

2 EXPOSITIONS CANINES NATIONALES avec attribution du C.A.C.S. de la S.C.C.

N° d'arrivée

adresser cet engagement à J. LASSANDRE - Les Coussières - 71 rue des Rebelettes - 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS :

Paieement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale de la Creuse

Par internet sur le site <https://cedia.fr> : règlement par carte bancaire.

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ (À L'EXCEPTION DES ENGAGEMENTS DES RACES INVITÉES)

DEBUT DES JUGEMENTS : 9 HEURES 30

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 24 JUIN 2019

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

CACS du 13 Juillet

CACS du 14 Juillet

Samedi 13 et dimanche 14 Juillet

Identification : _____ N° LO : _____
Puce ou tatouage

Nom du Chien : _____

Race : _____

<p>Variété : _____ pour les races suivantes : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.</p>	<p>Nature du poil : _____ pour les races suivantes : Bergers Allemand, Blanc Suisse, des Pyrénées, Hollandais, Teckels, Saint-Bernard, Chihuahua, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Russkiy Toy.</p>	<p>Couleurs : _____ pour les races suivantes : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.</p>	<p>Taille : _____ pour les races suivantes : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.</p>	<p>Poids : _____ pour les races suivantes : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.</p>
--	---	--	--	--

Né le : ____ / ____ / ____

Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____ Fax : _____

E-mail : _____

- Classe d'engagement :
- Intermédiaire
 - Ouverte
 - Travail
 - Champion
 - Jeune
 - Puppy
 - Baby
 - Vétéran
 - Ne concourant pas
 - Meute
 - Lot d'Affixe
 - Lot de reproducteur
 - Paire
 - Couple
 - Confirmation

PARTICIPATION AUX FRAIS	Tarif pour 1 expo	Tarif pour 2 expos	SOMMES ADRESSÉES
1 ^{er} chien, catalogue et cage inclus	38,00 €	60,00 €	
2 ^e chien	25,00 €	40,00 €	
3 ^e chien	20,00 €	35,00 €	
4 ^e et suivants	10,00 €	15,00 €	
<i>Pour bénéficier du tarif dégressif, les chiens doivent obligatoirement appartenir au même maître (fichier SCC)</i>			
Puppy, Baby, Vétéran, Champion	15,00 €	25,00 €	
Meute (6 chiens avec participation en classe individuelle)	60,00 €	100,00 €	
Chien suivant dans la meute (par chien)	10,00 €	15,00 €	
Lot d'Affixe / Lot de Reproducteur	10,00 €	15,00 €	
Couple, Paire, chien ne concourant pas	5,00 €	8,00 €	
Confirmations seules (sans participation à l'exposition)	28,00 €		
Adhésion ACT Creuse	3,00 €		
<i>Total</i>			
<i>Chèques établis à l'ordre de l'Association Canine de la CREUSE</i>			

- **Engagement internet : la copie de votre inscription fera foi.**
- **Engagement par poste : Vous recevrez un accusé de réception à l'adresse mail que vous aurez fournie, qui fera foi pour l'entrée à l'exposition.**

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et des expositions suivantes.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 15 h 00.

Fait à _____ Signature du propriétaire :

le _____

Joindre obligatoirement :

- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité pour les chiens venant de l'étranger, et ceux appartenant à la 2^e catégorie.
 - Photocopie des justificatifs pour les engagements en classes Champion et Travail
 - Votre règlement à l'ordre de l'ACT de la Creuse par Chèque bancaire ou postal, mandat lettre, et pour les étrangers : mandat international exclusivement.
- Par internet sur le site <https://cedia.fr>, règlement par carte bancaire, paiement sécurisé.



ROYAL CANIN®

Possibilité de prendre les repas à l'abri sous chapiteau

Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 24 juin 2019

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1^{re} ou 2^e cat.

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB.

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e catégorie.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang.

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 24 juin 2019. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

Réponses _____



ROYAL CANIN®

Retourner ce coupon d'engagement et le règlement à :

LASSANDRE Jean - Les Coussières - 71 rue des Rebelettes - 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS

**A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA CONFIRMATION SEULE
(chien ne participant pas à l'exposition)
Se présenter au secrétariat à 9h00**

Race : _____ Sexe : _____

Tatouage français : _____ N° LOF : _____ Né le : _____ / _____ / _____
ou identification par transpondeur

Nom du Chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

Tarif de l'engagement : 28 € à l'ordre de l'Association Canine Territoriale de la Creuse.

Joindre une enveloppe timbrée libellée à vos noms et adresse pour l'envoi de votre accusé de réception

BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION CANINE DE LA CREUSE (Facultatif)

Je soussigné, renouvelle mon adhésion ou demande à être membre de l'Association Canine Territoriale de la Creuse

Nom : Prénom :

Race possédée : Tél.

Adresse :

Code postal : Ville :

Je joins la somme de 3 € montant de la cotisation 2019 à l'ordre de l'ACT de la Creuse (règlement séparé de l'engagement à l'exposition)

Fait à : le : Signature